

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames. 30
Faits divers. 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

Sommaire :

Un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8
Poste :
Un an. 35 fr.
Six mois. 18
Trois mois. 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A EWIG,
Rue Tailbout, 10.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

22 Mai 1877.

LE MOUVEMENT PRÉFECTORAL.

On sait avec quel acharnement continu les radicaux ont sollicité depuis les élections dernières ce qu'ils appelaient, dans leur langage imagé, « l'échenillage du 24 mai ; » et l'on connaît toutes les satisfactions qui leur ont été accordées à ce sujet soit par M. de Marcère, soit par M. Jules Simon. On leur a livré tous les postes de l'administration, et encore n'étaient-ils pas contents. Ils voulaient davantage ; ils auront moins.

M. de Fourtou, d'un trait de plume qui ne s'est pas fait attendre, vient de changer la face de la situation. Le mouvement enregistré avant-hier par le *Journal officiel* comprend 62 changements parmi les préfets seulement, et se décompose ainsi : 3 démissions, 25 révocations, 10 mises en disponibilité, 3 appels à d'autres fonctions, 4 mise à la retraite et 24 mutations.

Les trois préfets démissionnaires et dont la démission a été acceptée sont : MM. Gisolme (Gard), Decrais (Gironde), et Béchade (Nièvre). Ce dernier était une créature de M. de Marcère qui, en prenant le portefeuille de l'intérieur, l'avait appelé à la sous-préfecture importante de Boulogne-sur-Mer. Depuis le 4 septembre, le département de la Nièvre a été successivement administré par dix préfets. Il faut donc espérer qu'il sera maintenant autorisé à faire une croix.

Les vingt-cinq préfets révoqués purement et simplement sont : MM. Glaize (Allier), Davelle (Aube), Catusse (Aude), Doniol (Bouches-du-Rhône), Jules Brun (Charente), Regnaut (Charente-Inférieure), Marrot (Corrèze), Mahias (Côtes-du-Nord), baron Coitu (Finistère), Assiot (Gers), Merlin (Jura), Labordère (Haute-Loire), Laurent (Manche), Rousseau (Meuse), Tenaillé-Saligny (Pas-de-Calais), Paul Dumarest (Pyrénées-Orientales), Bertereau (Haute-Saône), Hendlé

(Saône-et-Loire), Camescasse (Haute-Savoie), Herbette (Tarn-et-Garonne), Alex. Rey (Var), Séblin (Vaucluse), de Brancion (Haute-Vienne), Oustry (Vosges) et Roussel (Yonne).

Les dix préfets mis simplement en disponibilité sont : MM. Poulin (Basses-Alpes), Forbach (Ardèche), Paul Fabre (Creuse), Tirman (Puy-de-Dôme), de Lestaubières (Hautes-Pyrénées), Daunassans (Corse), André (Côte-d'Or), de la Jonkaire (Landes), Porteu (Lot) et de Crisenoy (Seine-et-Oise).

Voici, aux termes de la loi existante, la situation qui est faite aux fonctionnaires disponibles :

Les préfets et sous-préfets qui, au moment où ils cessent d'être en activité, ne réunissent pas les conditions voulues pour obtenir une pension de retraite, peuvent recevoir un traitement de non-activité, pourvu qu'ils comptent au moins six ans de services rétribués par l'Etat. Le traitement de non-activité est fixé ainsi qu'il suit :

Pour les préfets de 1^{re} classe, 8,000 fr.;
De 2^e et 3^e classe, 6,000 fr.;
Pour les sous-préfets de 1^{re} classe, 3,000 fr.;
De 2^e et 3^e classe, 2,400 fr.

La durée du traitement de non-activité ne peut s'étendre au delà de six ans. Ce traitement ne peut se cumuler avec un traitement quelconque payé par le Trésor public, ni avec une pension payée sur les fonds du Trésor ou sur les fonds de la caisse de retraites centrales. Cette prohibition n'est pas applicable aux pensions militaires.

Les deux préfets appelés à d'autres fonctions sont : MM. Piquet-Damesme (Indre) et Limbourg (Seine-Inférieure).

M. Vaudichon (Mayenne) est le préfet qui a été mis à la retraite.

Par suite du mouvement dont nous nous occupons, dix-neuf anciens préfets rentrent dans l'administration. Ce sont : MM. de Biancour, comte de Foucault, de Chazelles, baron de Jouvenel, Degrand, Souvestre, de Tracy, vicomte Sébastiani, Buchot, baron de Nervo, comte de Callac, Du Chevalard, Letendre de Tourville, marquis de Fournès,

comte de Masin, Falcon de Cinier, baron de Farincourt, vicomte de Gombert et marquis d'Auray de Saint-Pois.

Quatorze anciens sous-préfets, révoqués par les ministères précédents, deviennent préfets. Ce sont : MM. de Raymond-Cahuzac, de Foucault, de l'Angle-Beaumanoir, de Broyes, de Casteras, Boby de la Chapelle, Souquières de Puyferrat, de Beaupain, Trancart, de Waru, Blanchet, Desmaison.

Quatre sous-préfets en fonctions ont été nommés préfets ; ce sont MM. de la Rigaudie, Bernard, Delambre, Octave Blanc.

Deux anciens secrétaires généraux sont rentrés comme préfets ; ce sont MM. Granval et de Marboin.

Deux secrétaires généraux en fonctions ont été nommés préfets ; ce sont MM. Marie et de Saint-Quentin.

Enfin, un ancien membre de l'Assemblée nationale, M. Gueidan, a été nommé préfet. A l'Assemblée, M. Gueidan siégeait au centre droit ; il avait voté la prorogation des pouvoirs du Maréchal, mais il figure parmi les 254 qui votèrent le 25 février 1875 contre les lois constitutionnelles.

MANIFESTE à la France, délibéré samedi par les députés républicains.

Chers concitoyens,

Le décret qui vient d'atteindre vos mandataires est le premier décret du ministère de combat qui prétend tenir en échec la majorité de la France. Le Message du Président de la République ne laisse plus de doute sur l'intention de ses conseillers. La Chambre est prorogée pour un mois, en attendant qu'on ait obtenu le droit de la dissoudre.

Comme après le 24 mai, la nation montrera par son sang-froid, sa patience, sa résolution, qu'une incorrigible minorité ne saurait lui arracher le gouvernement d'elle-même.

Quelle douleur que soit cette épreuve inattendue, qui trouble les affaires, qui inquiète les intérêts et qui pourrait compromettre le succès des magnifiques efforts de notre industrie pour le grand rendez-vous pacifique de l'Exposition universelle de 1878 ; quelles que soient les anxiétés nationales au milieu des complications de la politique européenne, la France ne se laissera ni tromper, ni intimider : elle résistera à toutes les provocations, à tous les défis.

Les fonctionnaires républicains attendront à leur poste d'être révoqués pour se séparer des populations dont ils ont la confiance ; ceux de nos concitoyens qui ont été appelés dans les conseils élus du pays redoubleront de zèle et d'autorité, de dévouement et de patriotisme pour maintenir les droits et les libertés de la nation.

Quant à nous, vos mandataires, dès maintenant nous rentrons en communication directe avec vous ; nous vous appelons à vous prononcer entre la politique de réaction et d'aventures qui remet brusquement en question tout ce qui a été si péniblement gagné depuis six ans, et la politique sage et ferme, pacifique et progressive, que vous avez déjà consacrée.

Chers concitoyens, Cette épreuve nouvelle ne sera pas de longue durée. Dans cinq mois, au plus, la France aura la parole. Nous avons la certitude qu'elle ne se démentira pas.

La République sortira plus forte que jamais des urnes populaires ; les partis du passé seront définitivement vaincus, et la France pourra regarder l'avenir avec confiance et sécurité.

Ce manifeste a été signé par trois cent quarante-huit députés républicains, parmi lesquels MM. Maillé et Benoist ; il sera répandu dans toute la France par les soins des députés de la gauche.

MANIFESTE DES GAUCHES SÉNATORIALES.

Les trois groupes de la gauche du Sénat, réunis en assemblée générale, après avoir mûrement examiné la situation faite au pays par la lettre présidentielle du 16 mai et par la composition du nouveau cabinet,

Protestent contre la tactique qui, en ajournant le Parlement aussitôt après la lecture du message, a supprimé toute discussion et confisqué au profit du ministère la liberté de la tribune ;

Et, considérant que la crise suscitée sans motif au milieu de la paix profonde du pays, et en présence des éventualités de l'extérieur, alarme les intérêts et justifie toutes les défiances ;

Qu'il importe de rassurer la France ;

Expriment la ferme conviction que le Sénat ne s'associera à aucune entreprise contre les institutions républicaines ;

Et déclarent qu'ils résisteront avec énergie à une politique menaçante pour la paix publique.

Ont signé :

Emmanuel Arago, président de la gauche républicaine ; Leroyer, vice-président ; Mazeau et Malens, secrétaires. — Bertauld, président du centre gauche ; Gilbert Boucher, vice-président ; Bernard et Foucher de Careil, secrétaires. — Peyrat, président de l'Union républicaine ; Scheurer-Kestner, secrétaire.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROSE MINOY

NOUVELLE INÉDITE (*).

(Suite.)

Le brigadier descendit en toute hâte à la Cardine et requit, au nom de la loi, l'assistance du forgeron et de l'un de ses ouvriers pour veiller à l'entrée du chemin jusqu'au moment où ce brave homme serait remplacé par les gendarmes. La femme du forgeron et deux autres voisines se dirigèrent vers le Limoukia pour offrir leurs soins aux Caillivets.

On ne dormit pas de toute la nuit dans ce quartier excentrique de la petite ville ; mais ni les gendarmes, ni les habitants ne virent revenir les loups-garous.

Le lendemain et les jours suivants, des battues eurent lieu dans toutes les directions, ni plus ni moins que s'il s'agissait de loups véritables, et cette chasse fut infructueuse, ainsi que l'avaient prédit tous les anciens du village.

(*) Tous droits réservés.

Le brigadier, peu superstitieux, supposa, non sans raison, que Sicarape et Hirondelle ne devaient pas être étrangers à la singulière mise en scène du Limoukia.

Il multiplia ses recherches, il saisit Groussier et en arriva à cette conclusion que les deux truands avaient déguerpi de la localité : Groussier ne savait rien et ne trahit en aucune façon ses camarades : son *alibi* fut nettement prouvé du reste, et on le relâcha au bout de quelques jours.

Dans les cantons voisins, le signalement des deux drôles fut donné : on les connaissait un peu partout, et cependant on ne découvrit leur retraite cachée que six mois plus tard. Un carrier vint, en effet, l'année suivante, déclarer à la gendarmerie que, au hameau du Lanin, au fond d'un puits abandonné où cet homme avait dû descendre, il avait trouvé deux cadavres ayant encore des lambeaux d'étoffe et de linges blancs.

Le crâne de l'un de ces squelettes était fendu longitudinalement et les jambes de l'autre étaient brisées. On pensa d'abord qu'un crime avait été commis dans cet endroit isolé ; mais personne n'avait disparu soudainement, si ce n'est Hirondelle et Sicarape.

On supposa donc que, dans leur fuite à travers bois et au milieu de la nuit, ils étaient tombés au fond du puits et y avaient trouvé la mort, immédiate pour l'un, tandis que l'autre, broyé et dans

l'impossibilité de se mouvoir, avait rendu l'âme dans d'horribles souffrances.

XVIII.

LE PAYSAN-GENTILHOMME.

La commotion qu'avait éprouvée la femme de Caillivet eut des effets malheureux : ses facultés mentales en furent gravement atteintes. Elle se croyait sans cesse entourée d'êtres surnaturels ; elle entendait au loin des voix mystérieuses ; elle avait une fièvre brûlante au cerveau et dépérissait chaque jour.

Caillivet croyait fermement qu'on avait jeté un sort sur sa femme.

Le bon curé David, qui visitait souvent les hôtes du Limoukia, ne put jamais convaincre le brave homme que les *jettatori* n'existaient pas.

Caillivet n'insistait pas sur ce point ; mais il allait consulter le devin pour la guérison de sa femme, dont la fin était proche ; il le pressentait et s'en affligeait si vivement qu'il en perdait lui-même la santé. C'est ainsi que nos voyageurs furent désagréablement surpris à leur retour de trouver dans le chagrin ceux auxquels ils venaient apporter des nouvelles d'Henry.

Caillivette eut un frisson nerveux lorsqu'elle vit Rose, et lui parla avec une grande exaltation de son cher fils.

— Là-bas, disait-elle, il court après la mort, et pourquoi ? Nous irons le chercher, petite reine. Son père se fait vieux, tu le vois bien ; eh ! que ferai-je ici-bas, toute seule ? Ne te marie pas, mon enfant ; les femmes sont trop malheureuses ! on leur prend leurs enfants ; et puis, songe donc qu'on a des peurs quand on n'a pas toujours son mari auprès de soi. Ils étaient deux fantômes qui voulaient m'emporter. Ah ! certainement, ils reviendront encore ; et alors je mourrai pour tout de bon, sans avoir vu mon fils. Si je ne suis plus de ce monde lorsque Henry retournera de ce pays lointain, tu lui diras que ma dernière pensée a été pour lui... M'entends-tu, petite reine ? Il l'aime beaucoup ; il me l'a dit. Tu seras bonne, réponds-moi ?

Ses phrases étaient entrecoupées d'une sorte de sanglot et ses mains fiévreuses saisissaient les mains de la pauvre enfant tout attristée de ces symptômes morbides.

Le docteur, appelé pour soigner cette maladie, dont la cause n'était peut-être pas due entièrement à l'épouvante, prescrivit sa médication ordinaire qui consistait dans une application de sangsues à l'épigastre, avec cataplasmes subséquents et une potion purgative le troisième jour.

Aucune fièvre, aucune douleur, aucune migraine, aucune pneumonie ne résistait à ce traitement de ce bon Jaulacq, D. M. P., lequel chievauchait par la campagne, de six heures du matin à

nomination de sous-préfets s'élève à 329. M. Ricard n'en a que 15 pour sa part, et M. Jules Simon que 86; mais M. de Marcère n'en a pas nommé moins de 228. Enfin, la moitié environ des conseillers de préfecture, soit 146, ont été soumis à des mouvements administratifs. Là encore, c'est M. de Marcère qui a le plus modifié, puisqu'il a à son compte 85 nominations. M. Jules Simon a nommé 59 conseillers de préfecture, et M. Ricard 2 seulement.

Guerre d'Orient.

La ville d'Ardaham en Asie a été prise d'assaut par les Russes le 17 mai, après une canonnade de quinze heures et l'ouverture de plusieurs brèches. La citadelle, quatre-vingt canons et beaucoup de munitions sont aujourd'hui en leur pouvoir.

La garnison mise en fuite a été poursuivie par les Cosaques. C'est le premier succès sérieux des Russes en Asie. La prise d'Ardaham leur permet de pousser plus vigoureusement leurs opérations contre Kars et Erzeroum dès que le temps sera plus favorable et que les neiges auront disparu des vallées.

Dimanche sont arrivées de Constantinople des nouvelles assez graves.

Une dépêche de l'Agence Havas annonce que le scheik-ul-islam vient par un fetva de déclarer la guerre sainte; et, en même temps, un iradé du sultan assujettit tous les sujets non musulmans, qui jusqu'ici en avaient été exempts, au service militaire.

Il faut que la situation soit bien grave à Constantinople pour que la Porte recoure à de pareilles mesures. La proclamation de la guerre sainte, qui va faire déployer l'étendard vert du Prophète, peut avoir des conséquences incalculables, puisqu'elle peut soulever le fanatisme musulman dans tous les pays soumis au culte de l'Islam, et par conséquent dans des régions fort éloignées du théâtre de la guerre.

La même dépêche nous apprend qu'un corps de 10,000 hommes est parti vendredi matin pour Soukoum-Kalé avec 50,000 fusils qui doivent être distribués aux Circassiens du Caucase.

Cet envoi de troupes indique l'intention de la Porte d'essayer de soulever cette région. C'est Falzi-Pacha qui commande ce corps de débarquement et qui quitte pour cela l'armée du Danube.

En même temps que ces résolutions sont prises à Constantinople, le czar se rend en Roumanie au quartier général de ses armées. Les novellistes nous avaient encore trompés, en annonçant son départ pour le Caucase. C'est à l'armée du Danube qu'il fait ce voyage.

La présence de l'empereur de Russie va coïncider sans doute avec l'ouverture des opérations militaires; car la concentration des troupes russes touche à sa fin. Le mouvement s'est accompli dans des conditions d'ordre et de secret bien remarquables; personne à cette heure ne connaît la répartition des divers corps d'armée et le nombre d'hommes campés dans les diverses localités.

On sait seulement que tout le cours du Danube, depuis Ismaila jusqu'à Kalafat, est bordé par les troupes russes, de telle sorte qu'il est impossible de prévoir sur quels points aura lieu le passage du fleuve. Le secret absolu était du reste nécessaire pour le succès d'une pareille opération.

Les troupes sont disposées de manière à pouvoir se porter immédiatement et en grand nombre sur les points où les ponts seront établis.

Un seul obstacle peut retarder les opérations militaires pour les Russes, c'est la nouvelle crue du Danube par suite des pluies récentes. Il faudra nécessairement attendre que les eaux aient baissé pour qu'il devienne possible de jeter les ponts.

On ne parle plus du voyage du prince Milan à Saint-Petersbourg; le calme est revenu en Serbie, du moins pour quelque temps.

Chronique militaire.

M. le commandant, baron de Randal, chef d'escadron au 31^e d'artillerie, en garni-

son au Mans, vient d'être désigné par le ministre de la guerre pour assister aux grandes manœuvres de la garde impériale russe, qui vont s'exécuter à Saint-Petersbourg.

M. le commandant de Randal devra être rendu à son poste le 25 de ce mois.

L'ARRIVÉE DES TURCOS.

Le troisième régiment de tirailleurs algériens, autrement dit de turcos, doit prochainement quitter Constantinople, où il tient garnison, pour venir à Paris.

C'est le colonel Barrué qui commande le troisième régiment de turcos, composé de 110 officiers et de 1,700 sous-officiers et soldats.

Les sous-officiers, brigadiers, caporaux et soldats des troupes de la marine, engagés en 1873, et qui ont accompli, à peu de chose près, le temps aux colonies, seront, sur leur demande, envoyés en congé renouvelable, quelle que soit, d'ailleurs, la classe à laquelle ils appartiennent.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Le mouvement préfectoral qui vient de paraître nous enlève notre Sous-Préfet, M. Octave Blanc, qui est placé à la tête du département des Deux-Sèvres.

Si nous nous faisons l'interprète des regrets de la partie saine de notre population, du moins, avec elle aussi, nous pouvons féliciter notre sympathique Sous-Préfet. Malgré les dénonciations dont maintes fois il a été l'objet, le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon n'avait pas cru devoir se priver de son concours, et à peine le pouvoir est-il passé entre des mains qui répondent mieux à l'espoir de la nation, que M. Blanc reçoit un poste de confiance dans l'une des bonnes préfectures de l'Ouest.

Nous félicitons encore nos voisins des Deux-Sèvres. Le département trouvera en son nouveau préfet un administrateur expérimenté, serviable et bienveillant pour tous. Là, comme partout où il a passé, les sympathies de ses administrés lui seront bientôt acquises.

M. Blanc remplace à Niort M. Bourdier, nommé préfet de l'Yonne.

Le successeur de M. Blanc à Saumur n'est pas encore connu.

M. Boby de la Chapelle, ancien sous-préfet de Cholet, révoqué dernièrement à la suite de dénonciations radicales, est du nombre des administrateurs rentrés en fonctions. M. Boby de la Chapelle est nommé préfet du département du Jura, en remplacement de M. Malin.

COURSES DE VERRIE-SAUMUR.

Nous aurons désormais nos courses de printemps comme nous avons celles d'été, et les premières ne sont point destinées à nuire à leurs aînées: au contraire, elles contribueront à développer de plus en plus parmi nous les goûts hippiques. C'est à l'heureuse inspiration de plusieurs gentlemen de notre ville que nous devons cette nouvelle création. Conçu dans un moment d'élan, ce projet a souri à beaucoup; les souscriptions se sont multipliées comme par enchantement, et l'on compte dans la nouvelle société nombre de membres de la première, qui sont heureux d'apporter à leurs jeunes collègues un témoignage de sympathie et de donner un gage de l'intérêt que dans notre pays on porte aux questions hippiques.

L'hippodrome est créé à Verrie, sur un sol vierge de tout spectacle de ce genre, non loin du mont Thésy, qui n'a peut-être été témoin dans les âges passés que de cérémonies druidiques.

Le concours de l'Ecole de cavalerie est assuré aux courses de Verrie-Saumur; aussi rien ne manquera pour donner à cette journée tout le prestige d'une véritable fête.

L'abondance des matières nous oblige à ajourner au prochain numéro le programme de ces courses.

Nous sommes heureux d'enregistrer encore les succès de la musique municipale de notre ville, qui vient de remporter deux prix au concours d'Angers.

Nous reviendrons sur ces nouveaux titres de gloire de nos concitoyens.

Ce matin, la musique municipale est rentrée en ville avec son trophée de médailles et un magnifique bouquet. En reconduisant le drapeau chez leur digne président, les exécutants ont fait retentir nos rues de l'un des morceaux qui leur a valu la palme.

L'Union musicale de Châtelleraut, en se rendant à Angers pour le concours, a fait samedi une halte d'une heure à Saumur. Arrivés à 2 heures, dans un bateau à vapeur pavé de drapeaux, les sociétaires ont débarqué sur le chemin de halage de la Visitation et ont traversé le pont Cessart, la place de la Bilange et la rue d'Orléans, en exécutant un joyeux pas redoublé. Il y a eu une courte station au café de la Paix.

Pour le départ, les musiciens sont venus prendre leur bateau au quai Saint-Nicolas, où il était amarré. L'embarquement s'est fait sous les yeux d'un nombreux et sympathique public.

Hier, comme tous les ans, à l'occasion du lundi de la Pentecôte, aucun journal quotidien n'a paru à Angers. Il en a été de même, d'ailleurs, dans presque toute la presse de province.

Les vacances scolaires. — M. le ministre de l'instruction publique vient de fixer l'époque des vacances scolaires. Les distributions des prix auront lieu les 6 et 7 août et la rentrée sera fixée au 8 octobre; cela fera deux mois pleins.

Une décision du ministre des finances fixe au 1^{er} juin la mise en circulation du timbre-poste à 5 francs du nouveau type, « lilas foncé sur lilas teinte clair. » A partir de la même époque, le timbre-poste à 5 francs du type impérial sera retiré de la circulation.

Ceux qui se trouveront entre les mains des particuliers après le 1^{er} juin pourront être utilisés pour l'affranchissement des correspondances, quelle que soit l'époque à laquelle il en sera fait usage.

Le Phylloxera. — Un député, M. Ponsard, avons-nous déjà dit, prétend avoir trouvé un moyen infailible de détruire le phylloxera.

Ce moyen consiste à faire une incision dans le cep. On introduit dans la plaie un bâton de sulfure de potassium. La sève dissout ce bâton, le répand dans le cep, et les pucerons qui s'acharnent à la vigne meurent empoisonnés.

Luçon. — Un journal de la Vendée raconte une plaisante histoire, qui s'est terminée sur les bancs de la police correctionnelle.

Le sieur D..., habitant de Luçon, s'était introduit à cheval dans le domicile d'un employé des contributions indirectes, contre lequel il nourrissait une haine profonde. Il accablait ce dernier d'invectives et le menaçait de sa cravache quand le commis, revenu de sa stupeur, ferme la porte à double tour et crie au voleur.

Le cavalier, enfermé et pris au piège, met précipitamment pied à terre, et le voilà, traînant son cheval par la bride, en train d'accomplir un véritable voyage d'exploration à travers les appartements de l'employé, au grand détriment des meubles et des parquets.

Il s'égare dans un labyrinthe de pièces et de hangars, pénètre chez une voisine, marchande de faïence, chez laquelle le cheval met en pièces assiettes et soupières.

Enfin, un gendarme intervient et parvient à mettre dehors le cavalier et sa monture.

Le tribunal a condamné le sieur D... à six jours de prison.

Faits divers.

Lesseps a supprimé un isthme! Aujourd'hui on supprime un détroit. Voici, en effet, un renseignement que nous nous empressons de communiquer à nos lecteurs:

Chemin de fer à ciel ouvert entre l'Angleterre et la France.

La jonction de la côte anglaise à la côte française par un système non interrompu

de voies ferrées, dont l'idée est désormais complètement admise, touche à un commencement de réalisation.

Deux projets sont en présence: l'un consistant en un tunnel creusé à 125 mètres sous la Manche, l'autre dans un passage à ciel ouvert au moyen d'enrochements et de ponts tubulaires.

Les études et les expériences préparatoires du tunnel peuvent prendre de cinq à huit années; elles coûteront de 20 à 25 millions; et si l'on rencontre une faille, si la nature du terrain change brusquement, si la galerie vient à être envahie par les eaux, les dépenses seront en pure perte.

On sait, d'ailleurs, qu'un des premiers principes en matière de construction de chemin de fer, est d'éviter, autant que possible, les tunnels.

Pour le chemin de fer à ciel ouvert, au contraire, l'expérience est acquise: le pont tubulaire sur le Menay, les digues de Cherbourg, de Plymouth et de la Joliette à Marseille, ont depuis longtemps démontré combien une semblable entreprise était praticable dans le détroit de la Manche. La profondeur maxima y est de 55 mètres; elle n'est que de 40 à 42 mètres dans la plus grande partie, et enfin, au milieu même du détroit, au-dessus du banc de Varne, elle se réduit à 2, 3 ou 4 mètres.

Ce projet, approuvé par des ingénieurs et des géologues d'une autorité incontestable, a été soumis à l'Académie des sciences, qui a nommé une commission chargée d'examiner les opérations qui seront faites en mer, et a obtenu l'appui et l'adhésion, dès 1869, d'hommes des plus compétents en France, en Angleterre et en Belgique, tels que MM. le comte Bouët-Villaumez, vice-amiral, Elie de Beaumont, Combes et Roderick Murchison, géologues éminents français et anglais, d'accord sur ce point avec d'autres savants du plus haut mérite appartenant aux deux pays.

Il ne reste plus, pour terminer définitivement les études préparatoires, qu'à exécuter une série de sondages destinés à reconnaître, de vingt en vingt mètres, la nature des fonds et le meilleur tracé à suivre.

La dépense de ces travaux scientifiques et définitifs n'excèdera pas un million de francs.

Le temps reconnu nécessaire pour les exécuter ne semble pas devoir dépasser six à sept mois.

Prochainement, les conditions des souscriptions seront connues.

Jeudi, à midi, a eu lieu à Paris le mariage de M^{lle} Rouland, petite fille du gouverneur général de la Banque, avec M. Morel, député de la Manche.

La bénédiction nuptiale a été donnée aux jeunes époux par M^{gr} l'évêque d'Evreux, venu exprès à Paris pour cette cérémonie.

Un grand nombre de personnes appartenant au haut monde politique et à la finance assistait à la cérémonie.

Dernières Nouvelles.

Paris, 22 mai, 9 h. matin.

L'Officiel publie quatorze nouvelles nominations de préfets.

L'Assemblée de Candie est dissoute. Une forte exaspération règne en Grèce.

Le czar et l'empereur d'Autriche auront une entrevue le 29 à Hermanstadt.

Pour les articles non signés: P. GODET.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REROU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Rob Boyveau-Laffeteur. — Sirop végétal dépuratif. (Voir aux annonces.)

Purgatif et Dépuratif économique, efficace, facile à prendre, les Pâtes écossaises de CAUVIN se trouvent dans toutes les pharmacies. 30 pilules, 2 fr.

P. GODET, propriétaire-gérant.

GRANDS MAGASINS
de Nouveautés.

AU PRINTEMPS

28, RUE DE LA TONNELLE
Saumur.

MM. BIZERAY et LECOMTE

ont l'honneur d'informer leur nombreuse et fidèle clientèle du retour de leur second voyage de Paris, avec :

- 1° Plusieurs séries de Tissus et Articles Nouveautés ;
 - 2° Une grande quantité d'objets confectionnés de toutes sortes, et notamment les dernières créations de la saison, en
- ROBES, MANTEAUX et COSTUMES.**

AVIS. Notre comptoir des costumes met aussi en vente, au prix de **vingt-neuf francs**, un superbe costume (tissu laine), duquel nous ne donnerons ici aucune description ; nous nous bornerons à dire qu'il serait vendu à son prix réel **cinquante-neuf francs**, nous ajouterons que cette affirmation ne sera contestée par aucune des Dames qui voudront bien la vérifier.

Les Magasins du PRINTEMPS demandent de suite des **OUVRIÈRES** pour l'atelier et une **BONNE LINGÈRE.**

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE GUILLON.

Par son jugement du 14 mai 1877, le tribunal de commerce de Saumur a prononcé la clôture de la faillite du sieur Guillon, Louis, commerçant, demeurant à Doué-la-Fontaine, et a déclaré le failli non excusable.

Le greffier,
L. BONNEAU.

Etude de M^e CHARLES PITON, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE AUX ENCHÈRES

Le jeudi 24 mai 1877, à quatre heures du soir, il sera procédé, par le ministère de M^e Piton, commissaire-priseur, à la gare de la Vendée, rue Saint-Lazare, à Saumur, à la vente publique aux enchères d'une **caisse de vin** (120 kilogrammes) expédiée par M. Chusseau, des Sables, à M. Decourt, négociant, et laissée en souffrance, ladite vente autorisée par ordonnance de M. le président du tribunal de commerce de Saumur. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 juin 1877,

Rez-de-chaussée, caves, cour, hangar et magasins, d'une maison, sise carrefour Daquier, n° 11. S'adresser à M^e MÉHOUSAS, notaire.

MAISON

NOUVELLEMENT RESTAURÉE
Avec Jardin, Écurie et Remise,
A LOUER PRÉSENTEMENT
Impasse du Pavillon.
S'adresser rue du Pavillon, 11, chez M^{lle} Clémentine DERFEUIL.

A LOUER DE SUITE
Pour 220 fr. par an.

MAISON SEULE
Grand'Rue, 48.
S'adresser au locataire actuel.

A VENDRE
D'OCCASION,

LE THÉÂTRE DE LA POUPÉE
MODELE, avec plusieurs décors en bon état.
S'adresser au bureau du journal.

M. PIERRE OLLIVIER, demeurant à Bagneux, prévient le public qu'à dater de ce jour, il ne paiera plus les dettes contractées par sa femme, JULIE PAPOT. (273)

ON DEMANDE un cocher avec une femme de chambre ou une cuisinière. S'adresser au bureau du journal.



Nouveau produit dont je garantis l'efficacité pour la destruction des puces, punaises, mouches, moustiques, vers de laine, et tous autres insectes sans toucher à aucun meuble. Envoi franco par la poste ; une boîte ingrédié, 1 fr. 75 ; deux boîtes, 3 fr. Mandats ou timbres-poste.
S'adresser à M. BRIATTE, produits chimiques, à TOURCOING (Nord).

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur, et cabinet de M^e MAUBERT, expert et syndic à Saumur.

TRÈS-BELLE VENTE MOBILIÈRE

APRÈS FAILLITE

Au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, près Saumur,

En la maison de M. et M^{me} LOUIS COULON,

Le mercredi 23 mai 1877, et jours suivants, à midi.

On vendra :

Cinq juments, une chèvre laitière, un phaéton, un cabriolet, deux grandes carrioles montées sur ressorts, deux autres plus petites, également montées sur ressorts, un camion, une grosse charrette, quantité de harnais, trois bascules ;

Onze cents pots à beurre, trois cents caisses et six cents paniers d'emballage pour œufs ;

Une grande quantité de luzerne, paille et avoine, une masse de fumier ;

Un grand pétrin à beurre, deux grands cuiviers, sel blanc fin, linge à beurre ;

Belle literie, draps, rideaux, linge, meubles de salle à manger, armoires, tables, chaises, batterie de cuisine, vaisselle, bois de chauffage, vins, futailles, bouteilles vides, et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus dix pour cent pour tous frais.

Le premier jour, c'est-à-dire le 23 mai 1877, seront vendus les juments et la chèvre, les voitures, les pots, les caisses et les paniers.

Pour tous autres renseignements, s'adresser, soit à M^e FRANÇOIS-CHARLES MAUBERT, expert et syndic de la faillite, demeurant à Saumur, rue du Petit-Mail, soit à M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

On demande un garçon de course, de 12 à 15 ans, au GRAND CAFÉ DE L'UNION.

ROB

BOYVEAU-LAFFECTEUR
Médication Dépurative

Les Dépuratifs sont des médicaments qui ont la propriété d'enlever à la masse des humeurs, les principes qui en altèrent la pureté, et de les porter au dehors par quelques-uns des émonctoires naturels. Par l'administration des Dépuratifs on cherche à imiter la nature, c'est-à-dire à favoriser la tendance qu'elle montre souvent de la manière la plus évidente, à se débarrasser des produits d'un principe morbide quelconque.

La liste des médicaments dépuratifs est considérable, mais parmi ces derniers le **Rob Boyveau-Laffecteur** a toujours été placé au premier rang, tant à cause de son efficacité constatée depuis un siècle (1778), que par sa composition **exclusive-ment végétale**.

Ce Sirop, agréable au goût, facilement supporté par les estomacs délicats, remplace avec avantage l'huile de foie de morue, le sirop antiscorbutique, les essences de salsepareille et les préparations à base d'iode ou de potassium ou de mercure.

Approuvé par l'ancienne Société royale de Médecine, admis dans les hôpitaux de la Marine française dès

1788, approuvé en 1850 en Belgique pour le service sanitaire de l'armée belge, il a été en dernier lieu autorisé dans tout l'empire de Russie.

Le **Rob Boyveau-Laffecteur** est utile contre les affections de la peau, le rachitisme, les maladies dartreuses, scrofuleuses, et toutes celles qui sont liées à un vice du sang héréditaire ou acquis.

Comme dépuratif puissant, il complète les traitements commencés aux eaux minérales, détruit les accidents occasionnés par le mercure, et aide la nature à s'en débarrasser ainsi que de l'iode quand on en a trop pris.

Dépôt général du **Rob Boyveau-Laffecteur**, à Paris, rue Richer, 12.

Dans toutes les Pharmacies.

M. RIELLANT
ET SA FILLE

Chirurgien et Mécanicien
Dentiste,

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17,
à Saumur,

Maison Beurois,

Fait toutes les opérations
qui ont rapport à son art.

Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

Commission, Consignation, Représentation

L'Agence vinicole de la rue Royale-Saint-Honoré, n° 25 (Madelaine) gers, maisons meublées, pensions de famille, etc.

Offre à MM. les Négociants en vins et spiritueux, producteurs, bouilleurs, son concours actif, sérieux, avec offices de dégustations, et exceptionnelle pour écouler leurs marchandises auprès d'une clientèle de premier ordre.

Ancienne Maison PAUL GUÉRIN

J. PICHON, Suc^r

TOILES ET CALICOTS 9, place de la Bilange, 9, SAUMUR

On demande des ouvrières pour la confection de chemises, flanelle, caleçons, etc.

BLANCHISSERIE DE NEUF

Procédés du professeur Armand Schaffer et C^o.

Pour obtenir de la raideur et un semblant de glacé aux faux-colis et chettes, on emploie ordinairement l'amidon cru et le borax, ce qui est inconvénient, il est souple, glacé et raidit en séchant, la poussière et la transpiration n'attaque que l'appât, et le tissu se conserve naturellement.

On demande des ouvrières pour la confection de chemises.

LAGALL

DENTISTE A SAUMUR

Quai de Limoges, 70,

Elève de M. Victor LANGERON

CHIRURGIEN-DENTISTE A BORDEAUX,

Reçu par la Faculté de Médecine de Montpellier.

SOINS DE BOUCHE EXCEPTIONNELS EN TOUS GENRES

EXTRACTION DES DENTS

Prothèse dentaire et Redressement des Dents aux Enfants

M. LAGALL est constamment chez lui et se rend à domicile. Le cabinet est ouvert de 7 heures du matin à 8 heures du soir, quai de Limoges, 70, à Saumur.

DÉLICIEUX APÉRITIF ALGÉRIEN

AMER Tonique et Hygiénique
Supérieur à tous Bitters connus
1^{re} médaille à toutes les Expositions
OR à PARIS, PROGRÈS à VIENNE
DANS TOUS LES CAFÉS
Entrepôt général en France et l'Étranger
BOULEVARD NATIONAL, 26 & 28, MARSILLE

BENZINE
COLLAS

LE MEILLEUR DISSOLVANT DES CORPS GRAS
Pour le Nettoyage des étoffes, des Rubans et des Gants
de Peau,
BREVET D'INVENTION. — MÉDAILLES AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

Pour éviter les Contrefaçons ou Imitations
EXIGER LA BANDE VERTE DÉPOSÉE
COMME MARQUE DE FABRIQUE, ET L'ADRESSE DE LA PHARMACIE
C. COLLAS, 8, rue Dauphine, PARIS.
Se vend chez les Pharmaciens, Droguistes, Epiciers, Parfumeurs.

Saumur, imprimerie de P. GODET.